

## Politique de gestion des inscriptions 2022

Cette politique s'appliquera dans son intégralité et ne sera en rien modifiée advenant la mise en place de mesures sanitaires gouvernementales.

### 1. POLITIQUE DE CHANGEMENT D'ÉPREUVE (DISTANCE)

Les changements d'épreuves pour une distance moindre sont permis jusqu'au 1 septembre 2022. AUCUN REMBOURSEMENT ENTRE LE PRIX INITIALEMENT PAYÉ ET LE NOUVEAU PRIX NE SERA TOUTEFOIS EFFECTUÉ.

Votre demande de changement d'épreuve doit être effectuée par courriel au plus tard le 1 septembre 2022 à [info@trailssaglac.org](mailto:info@trailssaglac.org)

**Aucun changement d'épreuve ne sera possible (sous aucune condition) à partir du 2 septembre 2022.**

### 2. TRANSFERT D'INSCRIPTION

Le transfert d'inscription à une autre personne sera permis jusqu'au 1 septembre 2022. **Aucun transfert d'inscription ne sera possible (sous aucune condition) à partir du 2 septembre 2022. Si vous ne parvenez pas à transférer votre inscription, c'est la politique de remboursement partiel qui s'appliquera.**

Votre demande de transfert doit être effectuée par courriel au plus tard le 1 septembre 2022 à [info@trailssaglac.org](mailto:info@trailssaglac.org). Nous vous communiquerons alors la procédure.



### 3. POLITIQUE D'ANNULATION VOLONTAIRE D'UNE INSCRIPTION

Les annulations volontaires avec remboursement partiel sont permises jusqu'au 17 août 2022 selon les modalités de remboursement décrites dans le tableau. Puisque des frais auront déjà été encourus pour l'événement, il nous sera impossible d'effectuer un remboursement total.

Toute demande d'annulation volontaire doit être faite par courriel avant le 17 août à [trails.saglac@gmail.com](mailto:trails.saglac@gmail.com).

**Aucune annulation volontaire ne sera possible à partir du 18 août 2022, et ce, peu importe la raison.**

**Votre remboursement correspondra donc au % indiqué dans ce tableau selon la période - (moins) les frais de gestion applicables.**

PÉRIODE	% DE REMBOURSEMENT
Jusqu'au 23 juin 2022	85%
Du 24 juin 2022 au 24 juillet 2022	70%
Du 25 juillet 2022 au 17 août 2022	40%



Du 18 août 2022 au 17 septembre 2022	0%
--------------------------------------	----

#### 4. Politique en cas d'annulation de l'événement pour des raisons sanitaires ou autres

Advenant l'annulation de l'événement par les organisateurs avant le 17 août 2022, les participants, qui sont toujours sur la liste des départs, auront 30 jours, après l'annonce officielle de cette annulation par Les Trails SagLac, pour faire leur choix parmi ceux proposés. Dans cette situation, toutes les informations officielles seront transmises par courriel aux personnes inscrites. Les choix seront les suivants :

- Je veux reporter mon inscription à l'édition 2023 du Béluga Ultra Trail qui aura lieu en septembre, et ce, pour la même distance.
- Je désire faire don du montant de mon inscription au Béluga Ultra Trail (100%)
- Je désire recevoir un remboursement qui correspond à 75% des frais d'inscription moins les frais de gestion et les taxes associées.

Dans le cas d'une annulation à moins de 30 jours du départ de la course (entre le 18 août et le 17 septembre 2022), un report automatique à l'édition 2023, pour les athlètes toujours sur la liste de départ, sera effectué. Les athlètes auront jusqu'au 17 juin 2022 pour confirmer leur présence (le coût de leur inscription sera considéré



comme un don s'ils ne confirment pas leur présence à la date indiquée). Les places restantes seront rendues disponibles de nouveau.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec nous à [info@trailssaglac.org](mailto:info@trailssaglac.org) et à consulter notre page [belugaultratrail.ca](http://belugaultratrail.ca).

Politique entérinée par le CA des Trails Saglac  
17 septembre 2021